



PROGRAMME RÉNOCLIMAT

BONIFICATION DU PROGRAMME
DE SUBVENTIONS **RÉNOCLIMAT**

2018



Vos coûts de chauffage sont trop élevés ?

Faites évaluer la performance énergétique de votre habitation à moindre frais et bénéficiez d'une aide financière pour la réalisation de travaux de rénovation écoénergétiques !

Le programme de subventions Rénoclimat permet d'évaluer la performance énergétique de votre maison. Il vous guide dans vos travaux de rénovation et peut diminuer votre facture d'énergie de 25 %.

Pour obtenir plus d'informations sur le programme, consultez le www.renoclimat.ca.

ÉTAPE 1 - Demande d'admissibilité

Remplissez votre demande d'admissibilité se trouvant à la page 3 du présent document afin de réserver le montant de votre subvention.

Acheminez votre demande d'admissibilité

par courriel à l'adresse
habitationdurable@ville.varenes.qc.ca

ou par la poste à
Programme Habitation durable
Ville de Varennes
175, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 1T5

Vous avez des questions sur le programme RÉNOCLIMAT?

Le personnel du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Varennes vous aidera à choisir parmi les différentes options qu'offre le programme RÉNOCLIMAT et à remplir le formulaire de demande de subvention. Pour de l'information ou pour prendre rendez-vous, communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450 652-9888, poste 250 ou par courriel à habitationdurable@ville.varenes.qc.ca.

ÉTAPE 2 - Demande de subvention

Faites évaluer votre maison.

- 1. Prise de rendez-vous**
AVANT de commencer vos travaux de rénovation, prenez rendez-vous avec **RÉNOCLIMAT** à l'adresse www.renoclimat.ca ou par téléphone au **1 866 266-0008**. Le délai pour la prise de rendez-vous varie selon la disponibilité des évaluateurs (de 2 à 4 semaines).
- 2. Première visite de l'évaluateur Rénoclimat**
Recevez la visite de l'évaluateur qui procédera à l'**évaluation énergétique** de votre habitation avant les travaux.

Lors de sa première visite, l'évaluateur Rénoclimat procédera au **test d'infiltrométrie**. Ce test consiste à vérifier l'étanchéité à l'air de la maison en mesurant la quantité d'air extérieur qui y entre. Les fuites d'air d'une maison peuvent représenter jusqu'à 25 % des pertes de chaleur, voire 40 % dans le cas d'une vieille maison. Cela permet de bien cibler les travaux de rénovation ou d'isolation à effectuer.

Le coût de l'évaluation est de 150 \$ pour une habitation unifamiliale. Si vous réalisez les travaux, RÉNOCLIMAT vous rembourse 100 \$. La Ville de Varennes vous rembourse un montant de 25 \$. Il vous en coûte donc 25 \$ pour votre évaluation énergétique.

3. Rapport d'évaluation énergétique Rénoclimat

Après la visite de l'évaluateur Rénoclimat, vous recevrez un rapport incluant la cote *ÉnerGuide* de votre habitation sous forme de pourcentage d'efficacité énergétique. Le rapport comprend également des recommandations vous suggérant les rénovations qui peuvent améliorer le rendement énergétique de votre habitation et le montant de subvention que vous pourriez recevoir du programme Rénoclimat.

Effectuez les travaux proposés.

4. **Réalisation des travaux**
En suivant les recommandations du rapport d'évaluation énergétique Rénoclimat, effectuez les travaux de rénovation que vous désirez.
5. **Deuxième visite : validation des travaux**
Prenez rendez-vous avec un évaluateur Rénoclimat qui effectuera une deuxième visite afin de valider les travaux effectués. Vous obtiendrez par la suite un **rapport d'évaluation énergétique après travaux** comprenant votre nouvelle *cote ÉnerGuide*. Pour être admissible à une subvention Rénoclimat, vous devez améliorer votre cote ÉnerGuide d'au moins 1 point.
6. **Subvention Rénoclimat**
Réception de votre **chèque de subvention Rénoclimat** par la poste.
7. **Bonification de la subvention par la Ville de Varennes**
Afin d'encourager les rénovations écoénergétiques, la Ville de Varennes bonifie votre subvention Rénoclimat de 25 % jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par habitation*. Remplissez le formulaire « Bonification de la subvention » à la page 4 de ce document.

N.B. Pour ce programme de subvention, vous devez respecter le cadre normatif de Rénoclimat (en vigueur jusqu'au 31 mars 2021).
8. **Envoi du formulaire**
Envoyez votre formulaire « Bonification de la subvention Rénovation Rénoclimat » complété avec les pièces justificatives demandées par courriel à l'adresse :

habitationdurable@ville.varennes.qc.ca

ou par la poste :
Programme Habitation durable
Ville de Varennes
175, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 1T5
9. **Subvention**
Vous recevrez votre subvention par la poste dans un délai maximal de 120 jours.

* Le montant maximal pouvant être accordé par habitation est de 3 000 \$ par année, et ce, pour l'ensemble des trois volets du programme Rénovation.

Pour plus d'information sur la bonification du programme de subventions Rénoclimat, consultez le site www.habitationdurable.com ou téléphonez au 450 652-9888, poste 250.

Subvention additionnelle allant jusqu'à 175 \$ pour l'évaluation thermographique

En plus d'effectuer le test d'infiltrométrie du programme Rénoclimat, la Ville de Varennes vous recommande d'effectuer un test de thermographie de votre habitation. Il s'agit d'une photographie infrarouge du bâtiment qui doit être réalisée **lorsque la température extérieure est inférieure à 0°C**. Ce test vous permettra d'évaluer rapidement et avec plus de précision la perte de chaleur de votre habitation.

À la suite de la visite du conseiller Rénoclimat, vous pourrez prendre rendez-vous avec un consultant certifié en thermographie.

La Ville de Varennes remboursera 50 % des frais d'évaluation jusqu'à concurrence de 175 \$ par propriété. Afin d'obtenir votre remboursement, vous devez nous fournir la facture de l'évaluation thermographique.

Si l'évaluation thermographique vous intéresse, prenez rendez-vous avec un consultant en thermographie certifié.



Demande d'admissibilité

À remettre pour l'ouverture de votre dossier

Date du dépôt de la demande (avant le 31 décembre 2018) :

Nom du propriétaire :

Nom du demandeur (cochez si identique au propriétaire) :

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Adresse où sont réalisés les travaux :

Adresse du propriétaire (si différente) :

Date prévue du début des travaux : _____

Date prévue de la fin des travaux : _____

Numéro de permis de construction (s'il y a lieu) : _____

Le programme Rénovation se divise en trois volets.

Cochez-le ou les programmes auxquels vous participez.

BONIFICATION DU PROGRAMME
DE SUBVENTIONS **RÉNOCLIMAT** 

Thermographie

Le(s) projet(s) de rénovation : _____

BONIFICATION DE LA CERTIFICATION
RÉNOVATION ÉCOHABITATION 

Sans le coaching à la rénovation

Avec le coaching à la rénovation

Le(s) projet(s) de rénovation : _____

PROGRAMME DE SUBVENTIONS
RÉNOVATION ÉCOGESTES 

Le(s) numéro(s) de(s) écogeste(s) : _____

> Le demandeur aura jusqu'à un **maximum de 12 mois** à partir de la date du dépôt de la demande d'admissibilité pour réaliser les travaux et déposer le formulaire de demande de subvention ainsi que les pièces justificatives.

> Le demandeur devra informer rapidement le Service l'urbanisme et de l'environnement de tout changement majeur à son projet.

Signature du demandeur

Date

Notez qu'il est de votre responsabilité d'assurer le suivi des travaux et que le Service de l'urbanisme et de l'environnement est toujours disponible pour vous soutenir dans le cheminement de votre projet.

N° dossier : _____

Réservé à l'administration

Formulaire Bonification de la subvention



PROGRAMME
RÉNOCLIMAT

BONIFICATION DU PROGRAMME
DE SUBVENTIONS **RÉNOCLIMAT**

À faire parvenir après la réception du chèque de subvention Rénoclimat.

Information sur le demandeur

Propriétaire

Nom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Demandeur

Nom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Propriété

Adresse où sont réalisés les travaux : _____

Adresse du propriétaire (si différente) : _____

Rénoclimat

Remboursement des frais d'évaluation

Évaluation énergétique : Pour une maison unifamiliale, un montant de 25 \$ sera remboursé par la Ville, soit 50 % des frais d'évaluation déboursés.

Bonification de 25 % de la subvention Rénoclimat

Indiquez le montant de subvention total reçu de Rénoclimat : _____ \$

Multipliez ce montant par 25 % (pour obtenir le montant total demandé) : _____ \$

Thermographie

Remboursement de 50 % des frais d'évaluation

Indiquez le montant de votre évaluation thermographique : _____ \$

Multipliez ce montant par 50 % (pour obtenir le montant total demandé) : _____ \$ (maximum 175 \$)

Pièces justificatives

Préparez les pièces justificatives suivantes et joignez-les au formulaire.

Rénoclimat

Copie des rapports avant et après travaux Rénoclimat

Copie du chèque de subvention Rénoclimat

Thermographie

Copie de la facture de l'évaluation

Conditions

Pour être admissible, vous devez être propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Varennes. Votre formulaire doit être complété, signé et déposé avec toutes les pièces justificatives au Service de l'urbanisme et de l'environnement avant le 31 décembre 2018.

Envoyez votre formulaire de demande de subvention :

Par la poste :

Programme Habitation durable
Ville de Varennes
175, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 1T5

Par courriel :

habitationdurable@ville.varennes.qc.ca

Signature du demandeur : _____

Date : _____

La Ville pourra réclamer au demandeur le remboursement de la subvention versée si elle est informée de tout fait rendant fautive, inexacte ou incomplète la demande de subvention. Il sera impossible pour le présent demandeur de présenter une nouvelle demande de subvention à la Ville de Varennes pendant une période de 3 ans à compter du jour où la Ville aura eu connaissance d'une telle situation.